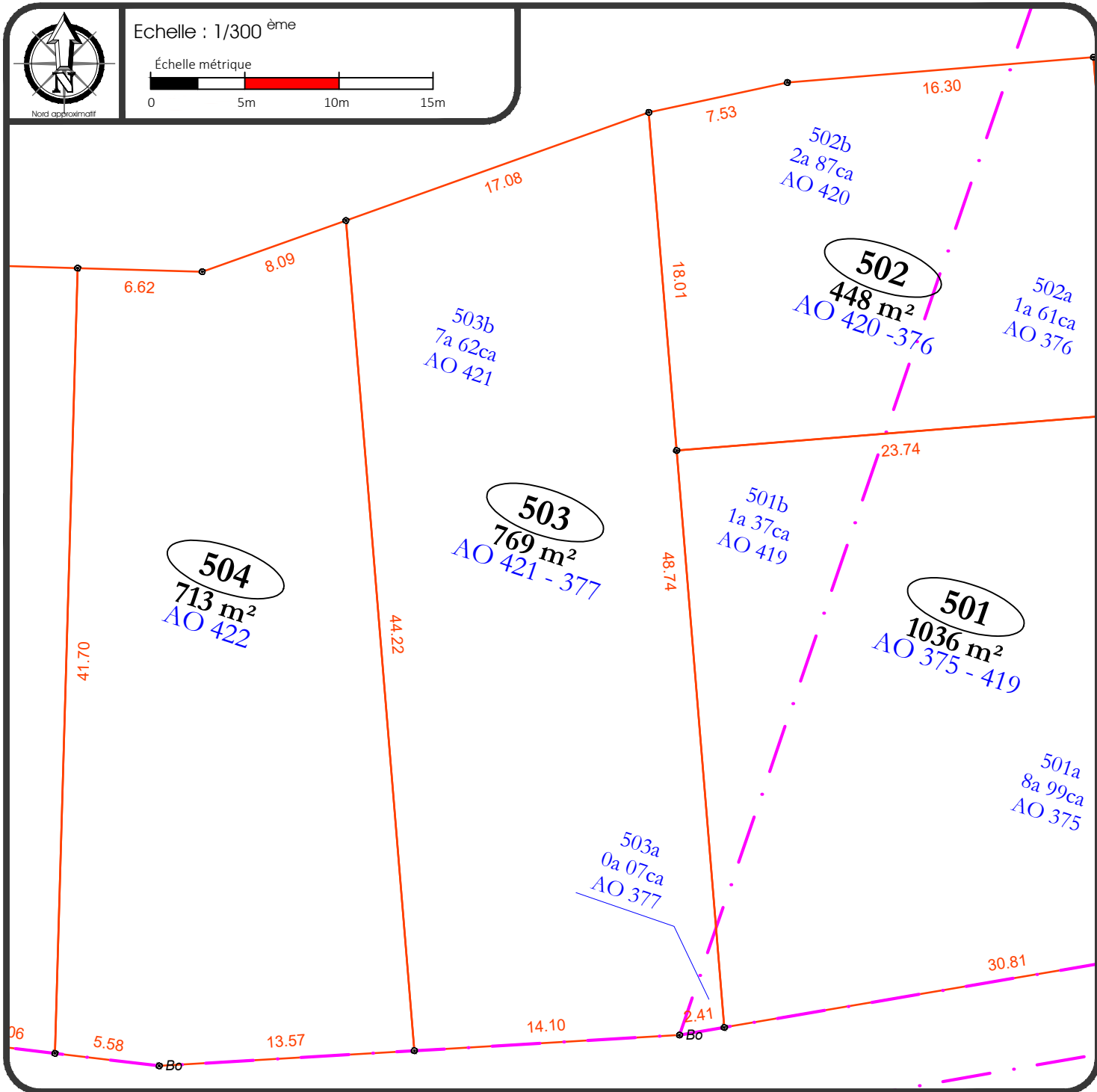




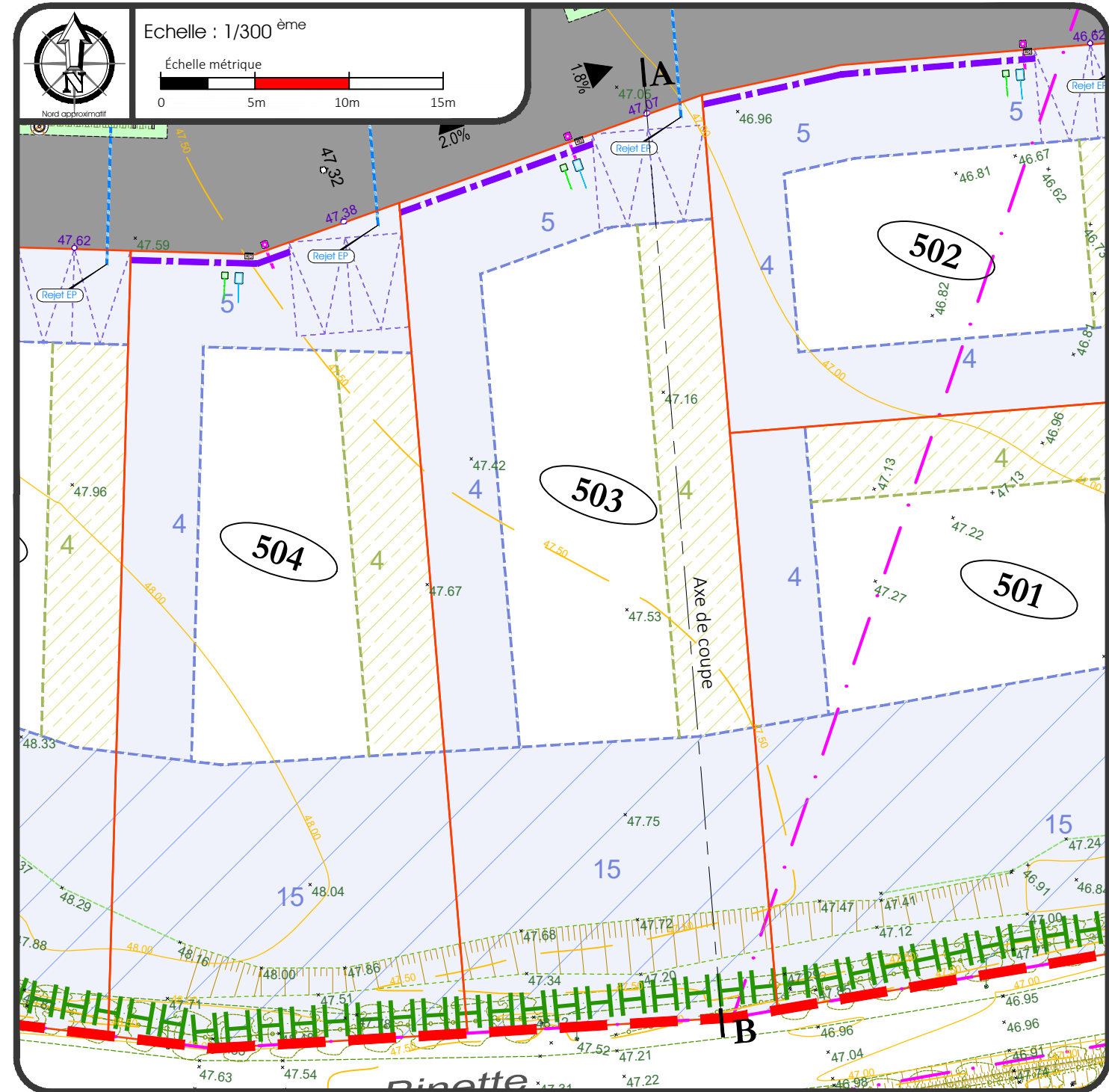
Echelle : 1/300^{ème}

Échelle métrique



Echelle : 1/300^{ème}

Échelle métrique



LEGENDE PLAN DE BORNAGE

- Périmètre du lotissement
- Application cadastrale
- Périmètre des lots
- # Numéro du lot
- ... m² Surface du terrain
- AO 375 Référence cadastrale
- 10.05- Cote parcellaire (en mètres)
- Les cotes périmétriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage.
- ⊙ Repère parcellaire provisoire non matérialisé
- Les repères seront mis à jour après bornage du lot.
- Repères parcellaires matérialisés :
- Bo = borne ● TF = tirefond

LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE

- 5 Zone non aedificandi et cote de recul (en mètres)
- Dispositions spécifiques pour les serres, vérandas et annexes, précisées dans le PA10
- Construction en limite séparative si la façade ne présente pas d'ouvertures ou en recul et cote de recul. Dispositions spécifiques pour les serres, vérandas et annexes, précisées dans le PA10
- 15 Zone non-aedificandi - Retrait de 15m par rapport à la haie du Chemin Binette
- Servitude de maintien et d'entretien de noue
- Sens d'écoulement des noues

- Périmètre des fouilles archéologiques
- Zone de remblais superficiels non compactés, suite aux fouilles préventives archéologiques et altimétries du décapage général ("Alt") et des fonds de fouilles ("Alt fond"). (source : INRAP)
- Talus de récupération du terrain naturel après réalisation de la voirie. Pente de l'ordre de 3H/1V
- XXXXXXX Accès véhicule interdit
- Emplacement obligatoire des places de stationnement non closes
- Emplacement indicatif des places de stationnement non closes
- Obligation de construction d'un mur bahut à charge des acquéreurs. Se reporter au PA10 pour les prescriptions complémentaires
- Obligation d'implantation d'une clôture grillagée et de plantation d'une haie arbustive variée à charge des acquéreurs cf.PA10
- Haie à protéger et à conserver à charge des acquéreurs cf.PA10
- 2.0% Altitude et pente de projet voirie (en mètres)
- 36.15 Suivant plan marché entreprises
- 36.15 Altitude de projet en limite de propriété (en mètres)
- 65.57 Cote terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètres)
- 47.50 Courbes de niveaux du terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètre)
- Zone des plateformes de bâtiments démolies

LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS

- Chaussée, stationnement
- Placette
- Espaces verts
- Voie douce
- Noue
- Bassin de rétention des eaux pluviales
- Arbre planté par le lotisseur
- Candélabres
- Poteau Incendie

LEGENDE BRANCHEMENTS

- Canalisation de rejet des Eaux Pluviales
- Boîte de branchement Eaux Usées
- Coffrets électriques
- Citerneau eau potable
- Regard télécom

LEGENDE TOPO

- Limite de zone de friche
- Talus
- Arbre existant

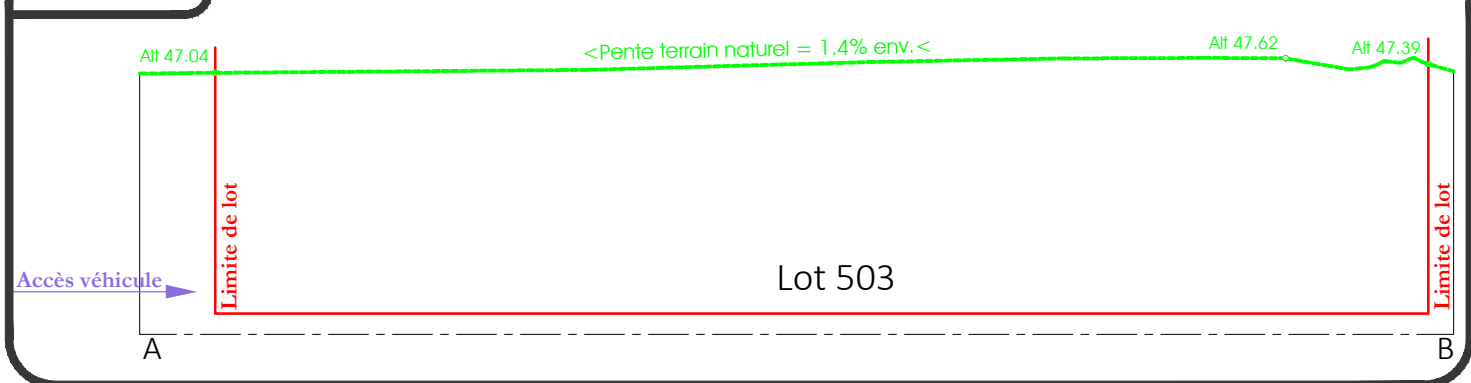
Pour des raisons techniques, le tracé et la nature des revêtements, des bordures et l'emplacement des candélabres pourront varier.

La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux.

(Levé topographique effectué en 2013, mis à jour en Mars 2021)

Ech : 1/300^{ème}

Coupe du Terrain Naturel hors aménagements de voirie



NOTA : - La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.

- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition. Ces cotes pourront évoluer au gré des études d'exécution et à la réalisation.

- Le terrain a fait l'objet de diagnostics et de fouilles archéologiques. Se reporter au plan "Schéma des fouilles archéologiques" pour plus de précisions.

- Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots et l'établissement du D.M.P.C.

- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.

- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.

- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69. Levé topographique réalisé en 2013 et mis à jour en Mars 2021.